

## **L'Accueil en institution en Communauté française,** **missions**

Le recours à un placement est une mesure exceptionnelle. Le maintien du jeune dans son milieu familial et social est la règle. Le travail ambulatoire dans le milieu familial et l'environnement social est privilégié.

L'accueil en institution permet une mise à distance et oblige au travail. Le mandat du conseiller en précise ses motivations, ses objectifs et sa durée. Ces indications de travail sont exigeantes et soumises régulièrement à évaluation. Il sollicite les ressources du jeune, sa famille, son milieu de vie et les intervenants. Il oriente l'intervention dans le sens d'une réinsertion familiale et sociale du jeune.

De manière non exhaustive, les objectifs de l'accueil en institution peuvent se formuler comme suit :

- Offrir au jeune un cadre de vie structurant et sécurisant sur les plans affectif et éducatif ;
- Entreprendre un travail familial visant à mieux comprendre les attentes et les difficultés de chacun, à restaurer l'écoute et le dialogue au sein de la famille afin de réajuster le fonctionnement de celle-ci et de permettre une réintégration familiale du jeune ;
- Aider les parents dans leur rôle éducatif, leur apporter le soutien psychologique nécessaire et les épauler, s'il échet, dans leurs démarches de régularisation administrative et sociale ;
- Apporter une aide psychologique au jeune, le seconder dans sa volonté d'investir positivement le social, sa famille, sa scolarité,...
- Faire émerger un projet personnel chez le jeune et l'y préparer progressivement (exemple : mise en autonomie),
- Préparer les modalités d'une intervention extra-muros future qui peut prendre la forme d'une aide éducative, d'une prise en charge psychologique ou d'un accompagnement social... et ainsi amorcer la mise en place des services-relais nécessaire.

**La Province de Hainaut organise, à Chercq près de Tournai, le Service d'Accompagnement et d'Aide Educative « Les Tourelles » agréé par la Communauté Française pour accueillir 15 jeunes âgés de 0 à 15 ans sur mandat.**